

La restauration du bocage : une opportunité pour la commune

Depuis quelques années, la communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel – Normandie porte des programmes de reconstitution du bocage avec pour objectifs principaux, la lutte contre l'érosion et l'amélioration de la qualité de l'eau et du paysage.

Depuis 2018, des plantations ont débuté sur le bassin de la Sélune. Cet hiver, se sont prioritairement les communes de Buais les Monts et Savigny-le-Vieux qui bénéficieront du programme de plantation. Les exploitants agricoles de ce territoire peuvent ainsi s'appuyer sur la communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel – Normandie pour reconstruire des haies et des talus.

Financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération le programme prend en charge les frais des travaux restauration et de création de haies bocagères (création du talus, fourniture et pose des plants, des protections anti-gibier, du paillage). La participation du propriétaire se limite à la préparation du terrain et au maintien en place des haies.

Au-delà d'être un paysage emblématique de notre territoire, et élément de notre patrimoine, le bocage est essentiel pour l'agriculture et l'environnement. Il permet de :

- Protéger les animaux et les cultures, grâce à l'effet brise-vent et l'ombre apportée ;
- Freiner les ruissellements et donc l'érosion des terres agricoles ;
- Accueillir les auxiliaires des cultures qui réduisent la dépendance aux pesticides ;
- Prévenir les inondations ;
- Fournir une grande quantité de bois d'utilisations diverses (chauffage, piquets, paillage...)

Pour participer au programme et bénéficier d'un accompagnement personnalisé n'hésitez pas à prendre contact dès à présent avec la technicienne bocage, Amélie RAK au 06 87 54 45 36.



Talus anti érosif venant d'être réalisé et planté en ceinture de bas fond ; à droite en bord de route avec paillage copeaux bois